

CONTRAT DE RÉALISATION # _____

intervenu entre : _____ et _____
le « **producteur** » le « **réalisateur** »

_____ / _____ / _____

conformément à l'article 8.2.1 de l'entente collective Télévision ARRQ-AQPM 2020-2023.

1. Objet

Le producteur retient les services de _____, directement ou par le truchement de l'entreprise mentionnée en rubrique, et ce, aux fins de réaliser une émission intitulée _____ (l'« **émission** »).

Dans l'éventualité où le réalisateur offre ses services par le biais d'une personne morale, celle-ci l'a inscrit à la CNESST, et ce, tel qu'il appert du dossier # _____.

Le réalisateur (ou son entreprise) est inscrit auprès des autorités fiscales ; son numéro de TPS est le _____ et son numéro de TVQ est le _____.

Cette prestation de services est assujettie à l'entente collective Télévision ARRQ-AQPM 2020-2023 (l'« **entente collective** ») et les dispositions de cette dernière y sont incorporées par référence.

Le producteur est directement membre ou adhérent de l'AQPM ou est membre de l'AQPM en raison de son appartenance à sa maison-mère, à savoir : _____.

2. Informations sur l'émission

L'émission est _____.

L'émission est une _____ et, le cas échéant, elle compte _____ épisodes. Le réalisateur réalisera _____ desdits épisodes.

L'émission (ou ses épisodes) ont une durée de _____ minutes.

L'émission s'adresse principalement à un public jeunesse.

Les exploitations de l'émission nécessaires à la mise en place de sa structure financière sont les suivantes :

Le sujet de l'émission est le suivant:

3. Statut du réalisateur dans le cadre de l'émission

Le réalisateur : _____.

Le réalisateur coréalise l'émission et il est prévu que les coréalisateurs se partageront leurs tâches de la façon suivante :

La direction du montage visuel ou sonore sera assumée par un employé et/ou un représentant du producteur conformément à l'annexe C de l'entente car le réalisateur renonce à l'effectuer ou car il n'est pas disponible pour (ou en mesure de) l'effectuer dans un délai raisonnable compte tenu des exigences de la production. L'employé et/ou le représentant sera _____ n'est pas encore identifié.

4. Date et/ou condition(s) d'entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur à sa signature

Le présent contrat entre en vigueur à la date et/ou à la (aux) condition(s) suivante :

_____.

5. Cachet de réalisation

A. Enregistrement

Les services du réalisateur sont retenus pour _____ journée(s) / _____ demi-journée(s) d'enregistrement, rémunérée(s) à raison de _____ \$ par journée / _____ \$ par demi-journée.

Ces journées ou demi-journées incluent _____ journées / _____ demi-journées de préparation et/ou de préproduction. [voir l'annexe F pour le nombre inclus par type de production]

Il est prévu que les dates où le réalisateur devra procéder à l'enregistrement de l'émission (ou d'une partie de celle-ci) seront les suivantes :

B. Post-production

Les services du réalisateur sont retenus pour _____ journée(s) / _____ demi-journée(s) de post-production, rémunérée(s) à raison de _____ \$ par journée / _____ \$ par demi-journée.

Le nombre de journées / demi-journées équivaut au pourcentage suivant du nombre total de jours de montage et de mixage mentionnés dans les paramètres de production :

25%, car il s'agit d'une non-dramatique ou d'un documentaire d'auteur;

20%, car il s'agit d'un documentaire autre qu'un documentaire d'auteur;

un pourcentage agréé de gré à gré, car il s'agit d'une dramatique ou car les parties ont prévu un pourcentage supérieur aux minimums ci-haut;

un pourcentage inférieur aux minimums ci-haut car plusieurs coréalisateurs se partagent lesdits minimums;

le coréalisateur n'est pas en charge de la postproduction.

Ces journées ou demi-journées incluent _____ journées / _____ demi-journées de préparation et/ou de préproduction. [voir l'annexe F pour le nombre inclus par type de production]

C. Journées additionnelles

En sus des jours de préparation inclus dans les journées et/ou les demi-journées d'enregistrement et/ou de post-production, les services du réalisateur seront retenus pour _____ journée(s) / _____ demi-journée(s) de préparation additionnelle(s), rémunérée(s) à raison de _____ \$ par journée / _____ \$ par demi-journée.

D. Réalisateur-coordonnateur

Les services du réalisateur sont retenus à titre de réalisateur-coordonnateur pour _____ semaines / _____ heures, rémunérée(s) à raison de _____ \$ par semaine / _____ \$ par heure.

E. Réalisateur-monteur

Les services du réalisateur sont retenus à titre de réalisateur-monteur pour _____ heures, rémunérée(s) _____ \$ par heure.

F. TOTAL

Compte tenu de ce qui précède, le cachet de réalisation agréé entre les parties est de _____.

6. Échéancier de paiement

Le cachet de réalisation sera versé au réalisateur selon l'échéancier de paiement prévu à l'article 18.5 de l'entente.

Le cachet de réalisation sera versé au réalisateur selon l'échéancier de paiement joint en annexe et/ou en tenant des modalités particulières prévues à celle-ci.

Les parties conviennent que les dates anticipées des étapes ou événements donnant droit à un paiement en vertu de l'échéancier agréé sont les suivantes :

.

7. Mention du réalisateur

Le réalisateur aura droit à la mention suivante au générique de l'émission :

_____.

Cette mention sera positionnée ainsi :

_____.

8. Exclusivité

Le réalisateur convient d'œuvrer exclusivement/prioritairement pour le producteur durant les périodes indiquées à l'article 11.1.5 de l'entente

Aucun engagement d'exclusivité ou de disponibilité prioritaire

Autre forme d'exclusivité ou de disponibilité prioritaire agréée entre les parties :

.

9. Conditions particulières et autres modalités (commandite, transport, etc.)

Les parties ont convenu des modalités particulières suivantes [utiliser une annexe si l'espace ici-bas est insuffisant] :

.

Annexes

Le producteur joint au présent contrat de réalisation :

- un document indiquant les paramètres de production de l'émission;
- le cas échéant, un échéancier de paiement.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Le producteur

Le réalisateur

Par :

À _____

À _____

Ce ____ jour de _____

Ce ____ jour de _____

Le présent contrat de réalisation doit être émis par l'AQPM.

Code de validation : _____

Une fois complété et signé par les parties, le producteur transmet une copie du contrat et de ses annexes à l'ARRQ et à l'AQPM. Ladite copie peut notamment être transmise par courriel, aux adresses suivantes : contrat@arrq.quebec (pour l'ARRQ) et arrq@aqpm.ca (pour l'AQPM)

ANNEXE AU CONTRAT # _____

intervenue entre _____ Annexe au contrat # _____ et _____

intervenue entre _____ Annexe au contrat # _____ et _____

intervenue entre _____ Annexe au contrat # _____ et _____